

FICHE ENTRETIEN BATEAU : LE CARENAGE, préservez votre bien.



Outre le coté sécuritaire, un bon entretien annuel du bateau et surtout de la coque vous permettra de mieux connaître l'état de votre embarcation.

Chaque année avant la saison ne ratez pas l'indispensable sortie d'eau de votre bateau.

En effet pour être prêt cet été les vérifications d'usage s'imposent, révision moteur, nettoyage et contrôle de la carène, remplacement des anodes etc...

Voici 10 étapes pour bien réussir votre carénage.

Ci-dessous les bases pour réaliser le carénage d'un voilier, les opérations sont similaires sur un bateau à moteur avec quelques spécificités suivant le type de propulsion.

1 – Sortir le bateau de l'eau, pensez à prendre le RDV.



2 – Nettoyer la carène



3 – Gratter les zones difficiles



4 – Nettoyer l'hélice et l'arbre



5 – Masquer les zones à ne pas peindre



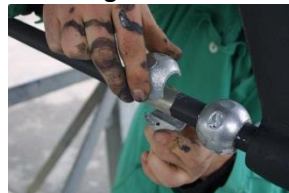
6 – Appliquer l'antifouling



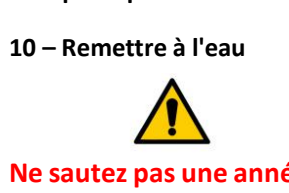
7 – Retirer l'adhésif



8 – Changer les anodes



9 – Finir les zones masquées par le ber



10 – Remettre à l'eau



Ne sautez pas une année, le travail l'année d'après serait bien plus couteux, long et compliqué.

Journal du PORT

Lettre d'informations du port de plaisance de Sainte Marie la Mer – Janvier 2017 – n° 11



édito

La politique de la Sem SAGAN gestionnaire du port est d'améliorer en permanence votre confort, en apportant entre autres, un niveau de sécurité sans cesse perfectionné et un service quotidien à la hauteur de vos espérances.

Nous considérons la sécurité, votre sécurité, comme prioritaire et cela passe aujourd'hui par la mise en place de moyens importants et coûteux. Nos investissements sont à la hauteur de nos objectifs. Notre implication permanente nous permet de vous servir dans les meilleures conditions.

Cette année, avec l'installation de caméras de vidéosurveillance, qui va se poursuivre en 2017, nous avons franchi une étape supplémentaire dans une assistance renforcée des biens et des personnes. Dissuasif mais aussi répressif, ce système de vidéo protection limite les actes d'incivilités, permet d'identifier les actes de

malveillances, les véhicules entrants et sortants, et autres tracasseries.

Nous sommes en relation directe avec la police municipale et les services de gendarmerie et nous avons maintenant les outils pour réprimander et verbaliser.

Votre bien être, votre sécurité, sont avant tout une affaire commune, cela passe par le respect des règlements et du matériel mis à votre disposition. Notre port doit demeurer un lieu, où vous plaisanciers, dans un cadre nature, puissiez trouver une certaine liberté, en attendant pour un futur proche, notre projet d'expansion.

Nous émettons le vœu, que la saison à venir demeure propice aux activités nautiques.

Bonne année 2017 et d'excellents séjours au Port de Sainte Marie la Mer.

Henri LOZANO

Président de la SEM SAGAN

Ces consignes sont à apprendre par cœur pour les novices et à ne surtout pas « zapper » pour les blasés. La santé de votre bateau et votre sécurité en dépendent.

Pour plus de détails : <http://www.portsaintemarie66.com>

Saison 2015 - 2016



Retour sur les travaux

Aménagement des parkings saisonniers, vidéo surveillance et mise en place de moyens de lutte contre les incendies ...

Aménagement des parkings,

- Les espaces naturels -



Afin d'améliorer l'ensemble des zones naturelles du port, un programme d'aménagement des parkings et des espaces verts a été lancé en 2016. Cette année la délimitation des espaces par des barrières bois a été mise en place. Nous continuerons en 2017 par le marquage des places de stationnement et le traçage de la voirie.

Mise en place de la vidéo protection,

Comme nous vous l'avions annoncé dans le journal n°10, des caméras de vidéo protection ont été mises en place juste avant la saison 2016.

Les effets ont été immédiats par la chute des incivilités constatées et par le nombre d'avertissements distribués aux personnes mal intentionnées.

Ce système vient renforcer la présence physique d'un agent de sécurité et l'installation des portillons d'accès.



LUTTE CONTRE L'INCENDIE,

« Tous concernés... »



Pour votre sécurité et celle de votre bateau, des extincteurs ont été mis en place à chaque entrée de ponton.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités pour veiller à ce que les extincteurs restent bien en place dans leur caisson prêts à être utilisés.

Un jour peut être et grâce à eux, votre bateau pourrait être sauvé des flammes.

LES NOUVELLES DU WEB,

UN ESPACE PLAISANCIER a été mis en place sur notre site internet.

Inscrivez-vous dès maintenant pour accéder au nouveau système de paiement en ligne, modifier vos informations personnelle ou obtenir rapidement les dernières infos du port.

Bienvenue sur notre **SITE WEB**
<http://portsaintmarie66.com>



LE PAIEMENT EN LIGNE,

Ce mode de paiement très sollicité pour le règlement de votre contrat 2017-2018 a été amélioré.

Avec la création de votre « Espace plaisancier » vous bénéficierez de nouveaux avantages. Rdv en février 2017



REGLEMENTATION, RAPPEL



TRACABILITE DES ACCES,

Nous avons constaté que des personnes « non plaisanciers » détenaient un badge prêté par le titulaire du poste pour leur permettre d'utiliser les sanitaires du port.

Nous rappelons que l'usage de nos équipements est **STRICTEMENT** réservé aux seuls plaisanciers sous contrat avec le port de plaisance de Ste Marie la Mer.

Des contrôles seront faits régulièrement, les badges des plaisanciers pris à défaut seront mis en interdit automatique et nous appliquerons le non renouvellement de la location de l'emplacement à l'échéance du contrat.

OBLIGATION D'ASSURANCE à justifier,

Il vous appartient de nous adresser chaque année à l'échéance, copie de la nouvelle **ATTESTATION D'ASSURANCE** du navire. C'est la règle, dans tous les Règlements de Police des Ports français : vous avez obligation d'être assurés, et nous devons détenir copie de votre attestation d'assurance justifiant ainsi de la couverture du navire.

Aussi, pour les dossiers qui ne seront pas mis à jour avec cette pièce réglementaire désormais obligatoire, le badge d'accès aux pontons, parkings, sanitaires, etc.... sera désactivé automatiquement, et ce jusqu'à régularisation complète de la situation.

Cette disposition garantira ainsi à chacun d'entre vous l'assurance de prise en charge par la compagnie adverse en cas d'incident provoqué par un navire amarré dans le port.

PENSEZ à réinitialiser chaque année votre badge au bureau du port lors du renouvellement de votre contrat.



Les projets 2017 - 2018,

Dans la continuité de l'aménagement des parkings et des espaces verts, des plantations viendront embellir et agrémenter les espaces naturels tel que les abords de la mise à l'eau, l'espace autour du grand mât et les parkings saisonniers au fond du port.

